

# décrets et arrêtés

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

**Décret n° 97-87 du 20 janvier 1997, portant publication d'un accord conclu à Vienne le 1er juin 1995 entre les gouvernements tunisien et autrichien, relatif à l'encouragement et à la protection des investissements.**

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 95-82 du 30 octobre 1995, portant ratification de l'accord entre les gouvernements tunisien et autrichien, conclu à Vienne le 1er juin 1995, relatif à l'encouragement et à la protection des investissements,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Décète :

Article premier. - Est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne en annexe au présent décret, l'accord entre le gouvernement tunisien et le gouvernement autrichien, conclu à Vienne le 1er juin 1995, relatif à l'encouragement et à la protection des investissements.

Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 20 janvier 1997.

**Zine El Abidine Ben Ali**